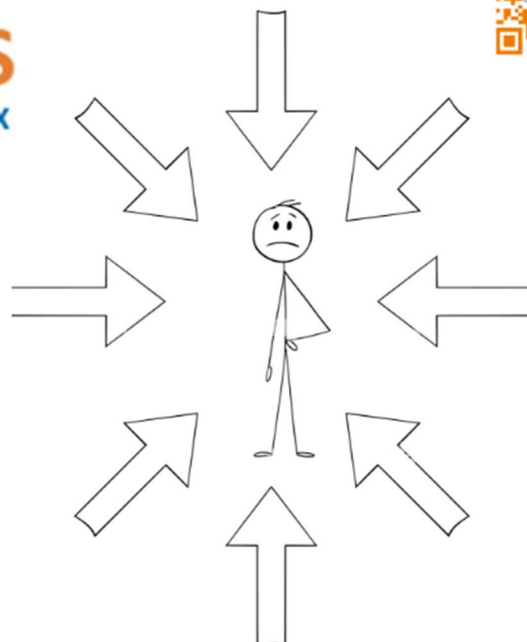




jeudi 5 juin 2025

CE QU'ON NE VOUS DIT PAS EN MATIÈRE DE ...



FPT : Halte aux Fake News !

Le Gouvernement actuel met la pression sur les collectivités et en multipliant les exigences en matière de service public tout en contraignant fortement les moyens alloués à ces missions. C'est particulièrement le cas pour les Départements concernant l'aide sociale.

Il peut s'appuyer en cela sur **une opinion publique bienveillante**, chez qui la vision simpliste voire caricaturale des fonctionnaires reste un lieu commun bien ancré, alimentée d'autant plus par un flot régulier de fake news.

Celles-ci prolifèrent sur un **terreau favorable** : méconnaissance du public, défiance envers les institutions rendant le public plus réceptif aux informations négatives ou sensationnalistes, instantanéité des réseaux, motivations politiques ou idéologiques.

Dans la lutte contre les fake news, l'apport de chiffres concrets est essentiel pour déconstruire les mythes et rétablir la vérité.

L'utilisation de ces données chiffrées, tirées de **sources fiables** (INSEE, DGAFF, DGCL, organismes de santé au travail, études de cabinets spécialisés), permet de passer du domaine de l'opinion et de l'émotion à celui de la réalité factuelle.

Voici des exemples de **fake news** sur la FPT avec des chiffres pour les réfuter

"Les collectivités territoriales dépensent des milliards pour payer des fonctionnaires inutiles."

Des chiffres erronés ou sortis de leur contexte sont utilisés pour dénoncer un prétendu gaspillage de l'argent public par les collectivités alimentant l'idée que la fonction publique territoriale est un fardeau financier.

Réalité :

En 2022 (dernières données consolidées), la masse salariale des collectivités locales (communes, départements, régions, intercommunalités) était d'environ 80 milliards d'euros. (Source : Comptes des collectivités locales, DGCL/SOFIP). Ainsi les dépenses de personnel des administrations publiques locales (dont la FPT) représentaient **environ 3% du PIB français** (3,03%).

Ce faisant et constatant que ces dépenses financent l'ensemble des services publics de proximité (écoles, crèches, voirie, déchets, action sociale, culture, sport, urbanisme, police municipale, etc.) qui sont essentiels à la vie quotidienne des citoyens, cela montre que la Fonction publique territoriale n'est en aucune façon une charge démesurée pour l'économie nationale. En comprenant que ces 3% du PIB représentent les salaires de près de 2 millions d'agents travaillant dans plus de 35 000 collectivités, on appréhende mieux l'ampleur et la nécessité de cette dépense. De plus contrairement aux idées reçues, la part des dépenses de personnel des administrations publiques locales dans le PIB est restée relativement stable sur la dernière décennie.

"Le nombre de fonctionnaires territoriaux ne cesse d'augmenter, c'est une inflation incontrôlable."

Réalité :

Les effectifs de la FPT ont connu une augmentation historique jusqu'en 2010-2012, principalement due aux **transferts de compétences de l'État** vers les collectivités (ex: personnel des routes, des collèges et lycées). Depuis, la tendance est à la stabilité, voire à une légère baisse ou faible augmentation selon les années et les catégories d'agents. Par exemple, entre fin 2012 et fin 2022, les effectifs ont diminué de -0,6% (Source : DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique). Ces chiffres contredisent donc l'idée d'une "explosion" des effectifs.

Enfin de nombreuses collectivités ont mis en place des politiques de maîtrise des effectifs, avec des non-remplacements de départs à la retraite ou des optimisations de services.

"Les fonctionnaires territoriaux sont mieux payés que les salariés du privé."

Réalité (Source : INSEE, données DGAFP) :

En 2022, le salaire net moyen en équivalent temps plein dans la Fonction publique territoriale était de 2 078 euros par mois. Ce chiffre est inférieur au salaire net moyen dans la fonction publique de l'État et légèrement inférieur ou comparable à celui du secteur privé selon les études, surtout si l'on prend en compte la qualification et l'ancienneté.

L'indice de traitement brut, qui sert de base au calcul du salaire des fonctionnaires, a été **gelé pendant de longues périodes** (notamment de 2010 à 2016). Les augmentations récentes ont souvent été inférieures à l'inflation, entraînant une **perte de pouvoir d'achat** pour de nombreux agents (Source : DGAFP, INSEE). Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a, en moyenne, moins progressé que celui des salariés du privé sur les 20 dernières années.

"Les fonctionnaires territoriaux ont une retraite dorée et sont à l'abri de tout licenciement."

Réalité :

Le système de retraite des fonctionnaires a été aligné sur celui du privé sur l'âge de départ (64 ans) et la durée de cotisation (jusqu'à 43 ans). La principale différence réside dans le calcul sur les 6 derniers mois de salaire pour le public, contre les 25 meilleures années pour le privé.

Cependant, cette moyenne des 6 derniers mois dans la FPT concerne le traitement indiciaire brut, excluant la majeure partie des primes (qui peuvent représenter une part significative de la rémunération totale).

Si le statut de fonctionnaire offre une "garantie de l'emploi", il **ne signifie pas une immunité totale**.

S'ils ne respectent pas leurs obligations (CGFP, art. L121-1 et s. [7]), les agents publics s'exposent à une sanction disciplinaire qui peut aller jusqu'au licenciement (CGFP, art. L533-1 [8]). De plus, même en l'absence de faute, un agent public peut être licencié pour insuffisance professionnelle définie par la jurisprudence.

Un fonctionnaire n'est pas à l'abri de la suppression de son emploi. Le fonctionnaire est titulaire de son grade, pas de son emploi. A défaut de reclassement et après trois refus d'offre d'emplois, il peut être licencié.

Enfin, une part croissante des agents territoriaux sont des contractuels (environ 20% fin 2022), dont la situation est plus précaire.

Cette garantie de l'emploi est souvent vue comme une **contrepartie aux salaires moins dynamiques** et à une carrière souvent plus linéaire que dans certains secteurs du privé où les salaires peuvent être plus élevés en échange d'une plus grande prise de risque ou d'une moindre sécurité.

Face aux débats récurrents sur l'avenir des collectivités, notamment des Départements, il est essentiel de baser la discussion sur des faits tangibles plutôt que sur des informations erronées.

Lorsque le débat public est dominé par des fake news sur le temps de travail des agents, le "gaspillage" des deniers publics ou les "privilèges" des fonctionnaires, la tentation est grande pour les décideurs de prendre des mesures radicales basées sur l'émotion plutôt que sur l'analyse. Des réformes mal informées peuvent affaiblir des services publics essentiels, démotiver des personnels dévoués et, au final, nuire aux citoyens.

Pour le SNT la FPT n'est pas un fardeau, c'est le cœur de nos services publics !



Jean-Yves VINCENT